

Somme Numérique

Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 – à l'unanimité

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 28 élus présents et 6 délégués représentés, soit un total de 84 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans le tableau ci-dessus.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Mme Margaux DELETRE

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	VARLET Philippe	PARSIS Laurent	2
2	BEAUMONT Joël		1
3	PENAUD Guy		6
4	DE JENLIS Hubert		6
5	FAUVET Frédéric		6
6	LEFEBVRE Julien		1
7	DEBEUGNY François	DEMARCY Denis	2
8	WALIGORA Jean-Luc	HECQUET James	2
9	GEST Alain		6
10	MASSET Jacques		1
11	DELETRE Margaux	ROY Mathilde	12

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	DECLÉ Paul-Éric	FOUCAULT Marc	12
2	LHOMME Brigitte		6
3	MAILLE-BARBARE Françoise		6
4	MAROTTE Philippe		1
5	FRION Fabrice		1
6	JACOB Claude		1
7	GORRIEZ Jean		1
8	LEMAIRE Anna-Maria		1
9	Fournier JEAN-MICHEL		1
10	DEFRANCE Hervé	DESCHAMPS-DERCHEU Thierry	2
11	PAYEN Jean-Dominique		1
12	POUPART Patricia		1
13	THUEUX Jacky		1
14	DE WAZIERS Isabelle		1
15	DE MONCLIN Arnaud		1
16	BEAUFILS Christian		1
17	BLOCKLET Patrick		1

	Excusés
1	FOUCAULT Marc
2	PARSIS Laurent
3	DEMARCY Denis
4	HECQUET James
5	ROY Mathilde
6	DESCHAMPS-Dercheu Thierry
7	BIHET Arnaud
8	HEROUART Josiane
9	LECOMTE Frédéric

10	VASSENT Christophe
11	DELFOSSÉ Jean-Philippe
12	TRABOUILLET Romuald
13	LEBRUN Christian
14	BODIOU Thierry
15	SAINTYVES Bruno
16	DONA Mario
17	JACQUES Laurent
18	DURIEUX François

Délibérations

1. Convention SESAM pour les besoins d'archivage du syndicat mixte

Dans le souci d'une bonne conservation des archives numériques des communes, des groupements de collectivités, des établissements publics communaux et intercommunaux et d'une mutualisation des moyens, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et le syndicat mixte Somme Numérique ont décidé de mettre à disposition un système d'archivage électronique (SAE) dénommé Système électronique sécurisé d'archivage mutualisé (SESAM), lequel a fait l'objet d'un agrément par le ministère de la Culture. Ce dernier répondant aux exigences techniques et réglementaires en vigueur permet de collecter, conserver et communiquer les archives électroniques courantes et intermédiaires de Somme Numérique.

Le Président propose ainsi par la présente d'adhérer à ce service d'archive pour les besoins propres du syndicat mixte.

La convention définit les modalités de dépôt d'archives numériques de l'Autorité juridique dans le SAE-SESAM du CdG59 en partenariat avec Somme Numérique. Le CdG59 en tant qu'Autorité d'archivage est habilité à prendre en charge uniquement les archives dites courantes et intermédiaires au sens de l'article R.212-10 et R.212-11 du Code du patrimoine.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la signature de la Convention SESAM pour les besoins d'archivage du syndicat mixte

Adoptée à l'unanimité

2. Rapport annuel 2020 Covage Somme

Le rapport de l'année 2020 de la gestion du réseau d'initiative publique de Somme Numérique remis par Covage Somme a fait l'objet d'une analyse technique et financière avec l'appui du groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage de contrôle de la DSP, SWP et Finance Consult. Certaines réserves ont été formulées afin d'améliorer la complétude du rapport selon les éléments contractuels attendus. Cependant, il apparaît qu'il peut être validé en l'état, relatant les éléments principaux de la gestion du réseau au cours de l'année 2020.

Le contenu du rapport démontre que l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire. Cela a marqué un arrêt dans la production et dans la livraison des prises. Cependant, il y a eu des effets positifs dans le raccordement et la commercialisation des prises FTTH.

Par ailleurs, sur l'année 2020, le comité syndical avait permis à FREE d'intervenir en co-investissement pour la commercialisation des prises FTTH. Cela marque un pas important pour sa pérennité économique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de prendre acte du rapport relatif à la délégation de service public du réseau public de communications électroniques en haut et très haut débit pour l'année 2020, avec les réserves remises au délégataire Covage.

Monsieur FAUVET Frédéric et Monsieur MAROTTE Philippe sont présents pour le vote de cette délibération.

Prend acte à l'unanimité

3. Convention de partenariat relative à l'Environnement Numérique de Travail des Hauts-de-France

Exposé des motifs

La Région Hauts-de-France a décidé en 2018 de mutualiser l'action relative au développement du numérique éducatif dans l'ensemble des établissements scolaires. Dans ce cadre une convention de groupement de commandes a été constituée avec de nombreux partenaires collectivités locales et services de l'éducation nationale. Le comité syndical de Somme Numérique a décidé d'adhérer au présent groupement par délibération du 13 novembre 2018. Le syndicat mixte a intégré officiellement le marché régional au 1er septembre 2020, dès lors que son marché en cours d'exécution était achevé.

A l'approche d'une nouvelle consultation en cours de préparation, la Région Hauts-de-France propose une convention de partenariat en complément de la convention de groupement de commandes, pour préciser les interventions des différentes parties prenantes au projet commun des ENT. La présente convention s'inscrit dans le cadre de la concertation et de la collaboration engagées entre la Région académique, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les cinq Conseils départementaux, quatre syndicats mixtes du territoire des Hauts-de-France et le Conseil régional des Hauts-de-France. Elle a pour objet de formaliser le partenariat entre les parties prenantes, d'arrêter le cadre permettant de piloter ce projet commun et de définir les modalités de coopération entre les collectivités territoriales, les établissements publics et les autorités académiques en matière de numérique éducatif dans le contexte du déploiement de l'ENT commun à tout le territoire. Ainsi, elle précise le rôle et les responsabilités de chacune des parties.

Débat

Monsieur FAUVET interroge le Président sur le financement des ENT par l'Education Nationale.

Monsieur VARLET indique que Somme Numérique assure un rôle intermédiaire dans le financement des comptes ENT. Les EPCI financent leurs propres comptes ENT. Somme Numérique obtient pour le matériel des fonds européens et régionaux pour le nouveau matériel. L'Education Nationale valide les contenus pédagogiques et assure la formation des professeurs. Par ailleurs, Autonum, service de médiation de Somme Numérique, comprend un volet relatif à la formation des parents à l'utilisation de la plateforme ENT.

Pour appuyer ses propos, Monsieur FAUVET indique que la dématérialisation de l'éducation via les ENT s'est imposée au cours des derniers mois et même des dernières années. Il s'interroge sur une discussion avec les rectorats pour repenser le financement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'adopter la Convention de partenariat relative à l'Environnement Numérique de Travail des Hauts-de-France entre la Région académique, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les cinq Conseils départementaux, quatre syndicats mixtes du territoire des Hauts-de-France et le Conseil régional des Hauts-de-France.

Monsieur GEST Alain est présent pour le vote de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité

Informations du Président

1. Appel à projets Volet cybersécurité de France Relance – Dispositif d’acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales

Dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, l’Etat lance un nouveau dispositif, sous pilotage de l’ANSSI (l’agence nationale de la sécurité des systèmes d’information) pour soutenir l’acquisition et le déploiement de produits et services de cybersécurité dans les collectivités territoriales. Ce déploiement interviendra au travers des structures territoriales en charge de la gestion numérique des collectivités : opérateurs de services numériques, syndicats mixtes ou centres de gestion porteront donc les projets au profit de leurs adhérents.

Cette opération s’inscrit pleinement dans l’engagement de Somme Numérique approuvé lors du Débat d’Orientation Budgétaire 2022, de proposer une offre de services complémentaire liée à la sécurité informatique des communes, en commençant par l’antivirus.

Le Président propose au Comité syndical de solliciter les collectivités et établissements publics ciblés et constituer le plan de financement avec les collectivités qui auront souhaité y participer. En effet, le dépôt du projet impose d’identifier toutes les structures qui bénéficieront des produits et services.

Les bénéficiaires ciblés sont plus particulièrement les communes, mais aussi communautés de communes. Pour chaque collectivité, un forfait de 22 cts par habitant est proposé avec un seuil de 330€ et un plafond de 11 000€. Le projet peut se dérouler sur 3 ans. Le subventionnement accordé pourra financer un pourcentage dégressif de la solution retenue (80% la 1^e année, puis 50% puis 20%). Le co-financement de la structure porteuse du projet doit être au minimum de 30% du projet complet.

L’appel à projets doit être déposé pour le 30 juin. Un point d’information sera effectué lors du Comité syndical du 28 juin.

2. Accord-cadre de travaux - Migration de la salle opérateurs

Les équipements de cœur du réseau de fibre optique de Somme Numérique sont installés dans une salle blanche située au 1^{er} étage d’un bâtiment sis au 83 rue Saint Fuscien à Amiens, loué à Amiens Métropole. Suite à l’acquisition de locaux sis au 43 avenue d’Italie en 2019, Somme Numérique a déménagé l’ensemble de ses bureaux et infrastructures informatiques dans ce bâtiment, à l’exception de son RIP (Réseau d’Initiative Publique) qui est toujours présent dans l’ancien bâtiment situé au 83, rue de Saint-Fuscien à Amiens. Le syndicat mixte s’est engagé auprès d’Amiens Métropole à déménager ses équipements dans les meilleurs délais, tout en garantissant la continuité de services liée à l’exploitation du RIP.

L’accord-cadre a pour objet la migration de la salle opérateurs du RIP de Somme numérique de l’ancien bâtiment situé au 83 rue de Saint-Fuscien à Amiens vers le nouveau bâtiment situé au 43 rue d’Italie à Amiens.

L’accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lot 1 “Aménagements structurels”

Lot 2 “Aménagements techniques”

Lot 3 “Aménagements fibres optiques”

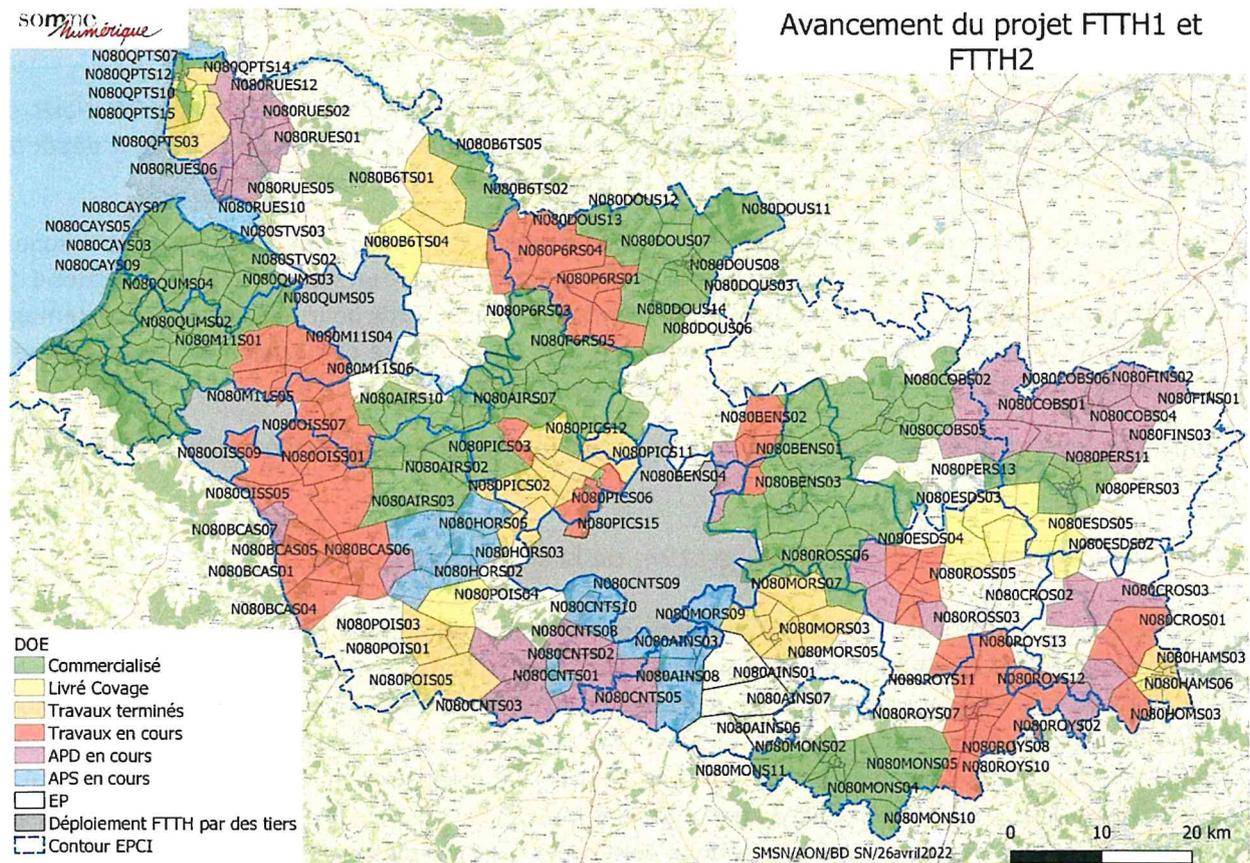
Analyse des offres en cours, en collaboration avec l’AMO EGIS.

3. Déploiement du réseau

Le Président propose de consacrer une partie de cette séance du conseil syndical à informer les délégués avec un point technique et financier du déploiement du réseau et surtout du programme 100% FTTH.

Ce point a permis de réaliser un bilan relatif au SDTAN 1. La réalisation du **SDTAN 1** s'est articulée en deux étapes. L'étape 1 est marquée par 194 opérations de montée en débit soit 33 000 foyers concernés. L'étape 2 en parallèle concernait le déploiement de 66 400 prises FTTH. A ce jour, il reste 8% de travaux de déploiement à réaliser pour atteindre l'objectif de couverture 100% et 55% de raccordements FTTH à construire.

Le Président précise également l'état d'avancement du programme d'investissement du **SDTAN2** qui concerne le déploiement de 150 000 prises FTTH, permettant d'atteindre l'objectif 100% FTTH sur le territoire de compétence du syndicat mixte.



La présentation a également permis de présenter les différents **freins au déploiement de la fibre**. Il s'agit de la difficulté d'obtenir des autorisations de passage en façade, d'obtenir des dossiers immeubles complets (au-delà de 4 logements) avec dossier technique amiante remis par le propriétaire ou la copropriété. Il s'agit également du déploiement du câble en aérien (obligation réglementaire de prioriser les infrastructures existantes, calcul de charge généralisé pour tous les appuis aériens identifiés sur le passage du câble de fibre optique (ENEDIS / Orange / ...)). Le non retour des permissions de voirie constitue également un frein au déploiement. Il y a également des problèmes d'approvisionnement en poteaux (Orange, ...).

Il existe également des freins au raccordement (après travaux) comme des problématiques liées à un Adressage incomplet (une fibre = une adresse).

Madame DE WAZIERS interroge le Président sur la présence de poteaux Orange sur le bord de la route, à AVELESGES. Le Président indique que le remplacement des poteaux arrivés est imminent. En l'occurrence ces poteaux appartiennent à Orange pour la maintenance de son réseau cuivre et ne concernaient pas le déploiement de la fibre.

Madame DE WAZIERS questionne le Comité syndical sur la compétence du Maire concernant la présence de problèmes de téléphone sur la ZAC de Oisemont. Le Président indique que Somme Numérique n'a pas compétence pour s'occuper des problématiques de téléphonie. Enfin, Madame DE WAZIERS souhaite obtenir les délais de déploiement concernant les communes de Fricamps et Bussy-lès-Poix. Les agents de Somme Numérique se chargent de communiquer les informations par mail à Madame DE WAZIERS.

Les élus ne comprennent pas pourquoi il peut apparaître aussi difficile de mutualiser les infrastructures lors de déploiement de réseaux de fibre optique. Chaque opérateur privé reste maître de sa logique commerciale et on remarque souvent qu'ils préfèrent construire leurs propres infrastructures plutôt que louer et partager des fourreaux existants comme ceux de Somme Numérique. Dès que possible, le syndicat mixte reste ouvert à toute demande de location et de coordination de travaux.

Une réunion est programmée en Préfecture le 4 mai 2022 ; il s'agit du Comité de concertation sur l'accès aux réseaux de communication électronique fixes et mobiles, l'occasion d'échanger avec les opérateurs sur leurs investissements en cours sur le territoire départemental. Somme Numérique y fera une présentation de son propre déploiement.

Alain GEST informe les élus du Conseil syndical de son expérience en tant que responsable d'un EPCI sur lequel le réseau FTTH est déployé par Orange en grande partie. Il a toujours été très compliqué d'obtenir les informations sur l'avancement des déploiements et des explications sur les retards identifiés sur le territoire. Malgré tous les efforts mobilisés, les élus d'Amiens Métropole ne pouvaient que constater l'avancement des travaux réalisés par Orange, sans pouvoir les anticiper, ni répondre aux questions de leurs administrés. Ils ont actuellement prévu de terminer pour la fin de l'année 2022.

Madame LEMAIRE indique par ailleurs que les maires des communes dépensent de gros budgets pour l'effacement de réseaux et les habitants ne comprennent pas l'arrivée de nouveaux poteaux pour la fibre. Cette pose de poteaux supplémentaires est parfois rendue obligatoire pour contourner les blocages et permettre l'arrivée de la fibre optique dans les communes dans les meilleurs délais.

Le Président indique que le délégataire ALTITUDE est chargé de la maintenance des réseaux, conformément au contrat d'affermage. Dès que les autres réseaux seront enfouis dans le cadre d'un programme communal, l'effacement du réseau de fibre optique sera également pris en compte.

La séance est levée à 19h00

Le Président de Somme Numérique
Certifié que ce document a été

Transmis le 24 MAI 2022



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité